

<http://www.snetap-fsu.fr/Renovation-du-CAPA-demande-d-une.html>



Rénovation du CAPA : demande d'une audience intersyndicale

- Les Dossiers - Pédagogie -

Date de mise en ligne : jeudi 21 février 2013

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Courrier intersyndical (SNETAP-[FSU](#), SYAC [CGT](#), SFOERTA-[FO](#), SEA [UNSA](#)) envoyé le 20 février 2013 à Madame Mireille RIOU CANALS, directrice Générale de l'Enseignement et de la Recherche.

Madame La Directrice Générale,

Les organisations syndicales SNETAP-[FSU](#), SFOERTA-[FO](#), [SYAC-CGT](#), SEA-[UNSA](#) membres de la Commission Professionnelle Consultative (CPC) et de ses Commissions spécialisées souhaitent vous faire part de leur très vif mécontentement sur la consultation des instances concernant la rénovation du [CAPA](#).

À différentes occasions nous vous avons fait part de notre grand intérêt pour ce sujet notamment face aux enjeux de l'offre de formation de niveau V pour les élèves dont les situations d'échec ont été aggravées avec la rénovation de la voie professionnelle et le parcours unique en trois ans.

Ainsi, nous souhaitons à l'occasion des échanges sur la rénovation du CAPA aborder ces enjeux dans le cadre du dialogue social apaisé que nous appelions tous de nos vœux.

Or, les modalités de consultation des [CNS](#) Aménagement et Production du mercredi 30 janvier ne nous permettent pas d'assurer nos mandats de représentants des personnels. En effet, la présentation des documents en séance, la limitation du débat à 1h30 et un calendrier intenable avec la consultation de la CPC sur les options de CAPA le 19 février et la présentation des référentiels professionnels des options du CAPA le 23 mai, nous interrogent sur la volonté de vos services de prendre en compte l'expertise des personnels sur ce dossier. Une situation qui nous laisse d'autant plus interrogatifs que, selon leurs propres déclarations en séance le 30 janvier, les représentants des professionnels ont été associés à la réflexion menée par les [DRIF](#).

Maintenir un tel calendrier, avec la fourniture des documents en séance, revient à nier la légitimité de nos organisations à représenter les personnels et conduirait à mener ce dossier sans prendre en compte l'ensemble des enjeux de cette rénovation.

Aussi, nous vous demandons dans la perspective de la mise en œuvre des CAPA rénovés en septembre 2014 de revoir le calendrier de cette rénovation afin de permettre un réel débat sur les finalités du CAPA et sur les besoins d'un réel diplôme de niveau V de formation professionnelle qualifiant reconnu du niveau national et pouvant permettre une remédiation scolaire.

Veillez agréer, Madame La Directrice Générale, l'expression de nos salutations les meilleures.

Les organisations signataires